

Rapport Annuel

2025



Belgium

partner in development



AVANT-PROPOS

Maxime Prévot

Vice-premier ministre et ministre
des Affaires étrangères, des Affaires européennes
et de la Coopération au Développement

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2025 restera comme une année charnière pour la coopération internationale belge.

Le contexte dans lequel nous avons travaillé n'a épargné personne. Les crises se sont multipliées et renforcées mutuellement : climatiques, sanitaires, sécuritaires, économiques. Du Soudan à Gaza, de l'Ukraine au Sahel, les conflits ont continué à faire des ravages, à déplacer des populations, à réduire des communautés au silence. Près de deux milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des contextes de fragilité extrême.

Et pendant ce temps, le multilatéralisme, cet outil essentiel pour répondre aux défis globaux, est contesté, voire parfois attaqué de front. Certains de nos partenaires traditionnels se replient. Les budgets d'aide diminuent partout dans le monde.

La Belgique n'a pas échappé à cette réalité. Les contraintes budgétaires nous ont imposé une réduction de 25 % du budget de la coopération. Ce n'est pas une abstraction. Ce sont des programmes qu'il a fallu revoir, des engagements qu'il a fallu

adapter, des choix qu'il a fallu assumer.

Je ne vais pas embellir cette réalité. Ces décisions ont été difficiles. Mais elles ont été prises avec méthode, en concertation avec l'ensemble du secteur, et avec un objectif clair : préserver l'essentiel et concentrer nos moyens là où nous pouvons vraiment faire la différence.

C'est dans ce contexte que je veux reconnaître le travail accompli par la DGD en 2025.

Un travail souvent invisible, mais fondamental : priorisation, coordination, arbitrage. Cette action a permis d'assurer, autant que faire se peut, la prévisibilité des économies, de maintenir la cohérence de notre action, et de préserver les principes qui font la force de la coopération belge.

Je suis fier de ce qui a été accompli et je salue la rigueur avec laquelle les équipes ont mené cet exercice ainsi que leur détermination à défendre une coopération fondée sur le partenariat, l'écoute et le respect mutuel, même sous pression.



L'année 2025 a aussi été celle d'une clarification stratégique.

Nous avons recentré notre coopération sur trois biens publics mondiaux prioritaires : le climat, la santé mondiale et la stabilité. Ce choix n'est pas un renoncement, c'est un recentrage. Une manière de concentrer nos forces là où l'expertise belge peut apporter une valeur ajoutée réelle, là où les besoins sont les plus criants, là où notre action peut véritablement transformer.

Le climat, les crises environnementales et l'insécurité alimentaire frappent d'abord les plus vulnérables et alimentent les conflits de demain. La santé mondiale, parce que notre sécurité sanitaire dépend de systèmes de santé solides dans le monde. La stabilité, parce que l'action humanitaire seule ne suffit pas, et qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des crises.

Et pour accélérer notre impact, nous misons sur trois leviers : les compétences, l'innovation, et le potentiel des jeunes et des femmes. C'est là que se trouve la

force motrice des sociétés de demain.

Cette nouvelle orientation renforce aussi la cohérence entre notre coopération internationale et notre politique étrangère. La réunion de ces deux portefeuilles n'a rien d'anodin. La coopération n'est pas une politique isolée, elle constitue un levier stratégique de notre action extérieure, au service de la stabilité et de nos intérêts bien compris.

Si 2025 fut l'année des choix difficiles, 2026 s'ouvre comme une phase de construction. Les fondations sont posées ; il nous revient d'édifier la suite.

Je compte sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, au sein de la DGD et dans l'ensemble de l'écosystème de la coopération belge, pour faire de notre action internationale ce qu'elle doit être : un instrument de transformation, au service d'un monde plus juste, plus stable et plus durable.

Merci pour votre travail. Merci pour votre engagement.

TABLE DES MATIERES

07 • INTRODUCTION

08 • LA COOPERATION INTERNATIONALE ET L'AIDE HUMANITAIRE BELGE EN 2025 – APERÇU

- 08 • Carte d'identité
- 11 • Dix ans des ODD : Un appel à intensifier les efforts mondiaux
- 11 • Conférence sur le financement des Nations Unies à Séville : un accord en faveur du multilatéralisme, de la coopération internationale et du développement durable
- 12 • Repenser la coopération internationale : réformes et nouvelles perspectives
- 12 • UN80 : Réformes multilatérales
- 13 • Un budget resserré, une action ciblée

14 • CLIMAT

- 15 • L'adaptation au changement climatique : la clé de la stabilité
- 16 • Une meilleure capacité de résilience à l'échelle locale face au changement climatique
- 16 • La Belgique soutient les forêts tropicales, la biodiversité et le climat
- 17 • Les données climatiques : élément crucial de l'approche mondiale en matière de climat
- 18 • L'innovation et les systèmes alimentaires durables : une solution au changement climatique
- 20 • Genre, climat et agroécologie : un avenir durable pour le Sahel

22 • SANTÉ

- 23 • Santé sans frontières : la coopération pour un monde débarrassé de la maladie du sommeil
- 24 • Le programme de transfert de technologie ARNm (ARN Messenger) : un engagement concret pour l'accès équitable
- 25 • Quand la santé éduque et l'éducation soigne
- 26 • Une période cruciale pour résister face au recul des droits sexuels et reproductifs

27 • STABILITÉ

- 28 • La coopération belge pour des chaînes de valeur et une croissance durables
- 30 • Quand l'innovation et l'engagement du secteur privé contribuent aux biens publics mondiaux
- 33 • Engagement pour l'espace démocratique : de l'initiative *Civic Space* au projet *Team Europe Democracy*
- 34 • Climat et migration : agir au Sahel
- 36 • Créer de la stabilité au cœur d'une des crises les plus complexes au monde

37 • AIDE HUMANITAIRE

- 38 • Une nouvelle stratégie humanitaire pour un monde en mutation
- 39 • Appui aux fonds flexibles : mobilisation rapide de l'aide humanitaire après l'ouragan Melissa dans les Caraïbes
- 39 • La Belgique soutient l'appel à l'action international en faveur des enfants palestiniens
- 40 • Approche nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) et multi-acteurs au Kasai

42 • COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT : avis du Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD)

- 43 • Le Sommet mondial pour le développement social
- 44 • La quatrième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (FFD4)
- 44 • Coopération fiscale internationale au sein des Nations Unies
- 45 • L'approche transactionnelle et les partenariats mutuellement bénéfiques
- 45 • Mesures miroirs et cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durables

46 • INTÉGRITÉ

- 46 • Mise en œuvre efficace de la charte d'intégrité par la Coopération belge au développement en 2025

49 • CHIFFRES 2025



INTRODUCTION

L'année 2025 a une nouvelle fois mis en évidence les pressions auxquelles notre monde fait face. Le contexte géopolitique reste en constante évolution et les crises persistent dans plusieurs régions, du Moyen-Orient au Sahel et de l'Ukraine aux Grands Lacs. Or, nous sommes également affectés par ces enjeux, en particulier dans la manière d'organiser et de financer la coopération internationale et l'aide humanitaire. À l'échelle mondiale, il en ressort un sentiment grandissant que nos progrès collectifs vers la réalisation des Objectifs de développement durable restent insuffisants.

En revanche, certaines nouvelles redonnent espoir : des processus internationaux, à l'instar de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4), qui s'est tenue à Séville, démontrent l'émergence de nouvelles formes de coopération. Parmi celles-ci figurent des partenariats plus inclusifs, un partage accru des responsabilités et de nouvelles manières de mobiliser des ressources afin de relever les défis du monde actuel.

Dans ce contexte, la coopération belge maintient un cap précis. Nous mettons notre expertise nationale au service des domaines où elle est la plus pertinente, à savoir le climat, la santé mondiale et la stabilité. De fait, ces thèmes revêtent une importance cruciale pour nos pays partenaires, tout autant que pour la sécurité, la santé et la prospérité en Belgique et, plus

largement, en Europe.

Pour concrétiser ces priorités, pouvoirs publics, organisations de la société civile, institutions multilatérales et secteur privé doivent joindre leurs forces, car seule cette approche permettra d'obtenir des résultats réels et mesurables. Le présent rapport rend compte de l'ensemble des réalisations de l'année dernière, de la portée de nos actions et des moyens de renforcer la cohérence de nos politiques au service du développement.

Enfin, dans un monde où les limites entre chaque crise sont de plus en plus floues, l'investissement dans la coopération internationale et dans l'aide humanitaire repose avant tout sur une meilleure prévention : empêcher des conflits, endiguer des pandémies, limiter le changement climatique et renforcer la stabilité. Il s'agit donc d'un choix stratégique qui, au long terme, réduira les coûts humains, économiques et sécuritaires, autant pour nos partenaires que pour la Belgique et l'Europe.

Je vous souhaite une lecture aussi inspirante qu'enrichissante.

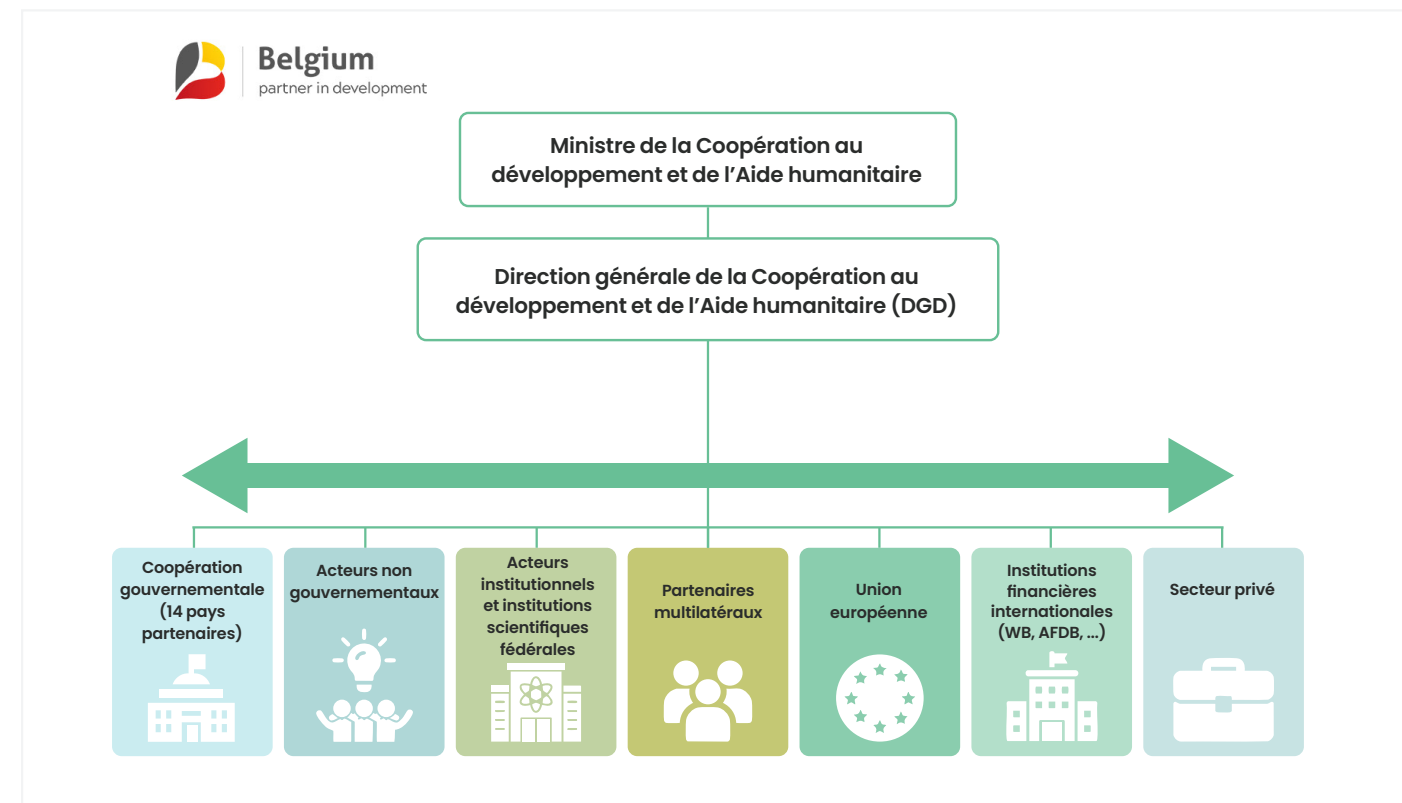
Heidy Rombouts

Directrice générale de la Coopération
au Développement et Aide humanitaire

LA COOPERATION INTERNATIONALE ET L'AIDE HUMANITAIRE BELGE EN 2025

APERÇU

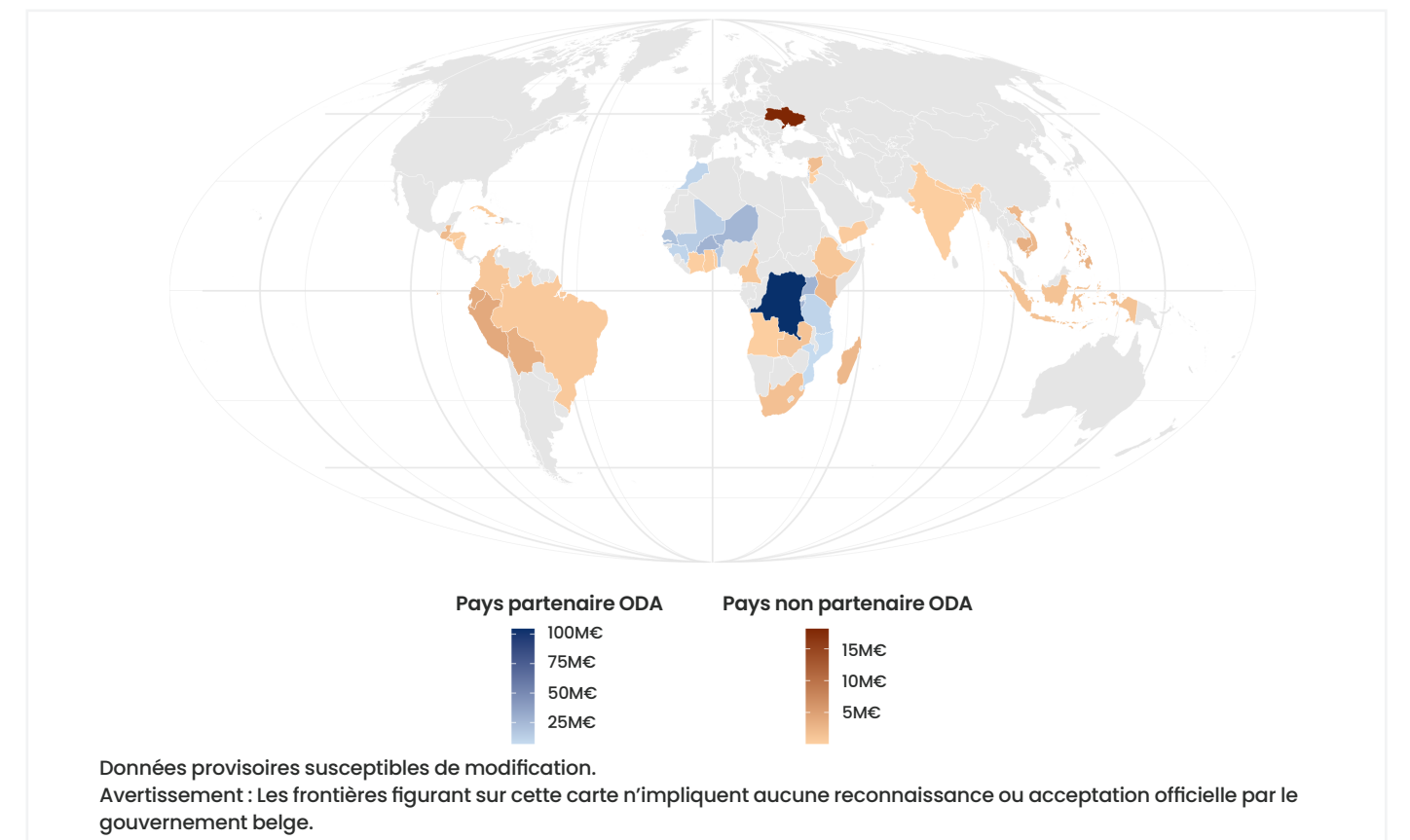
Carte d'identité



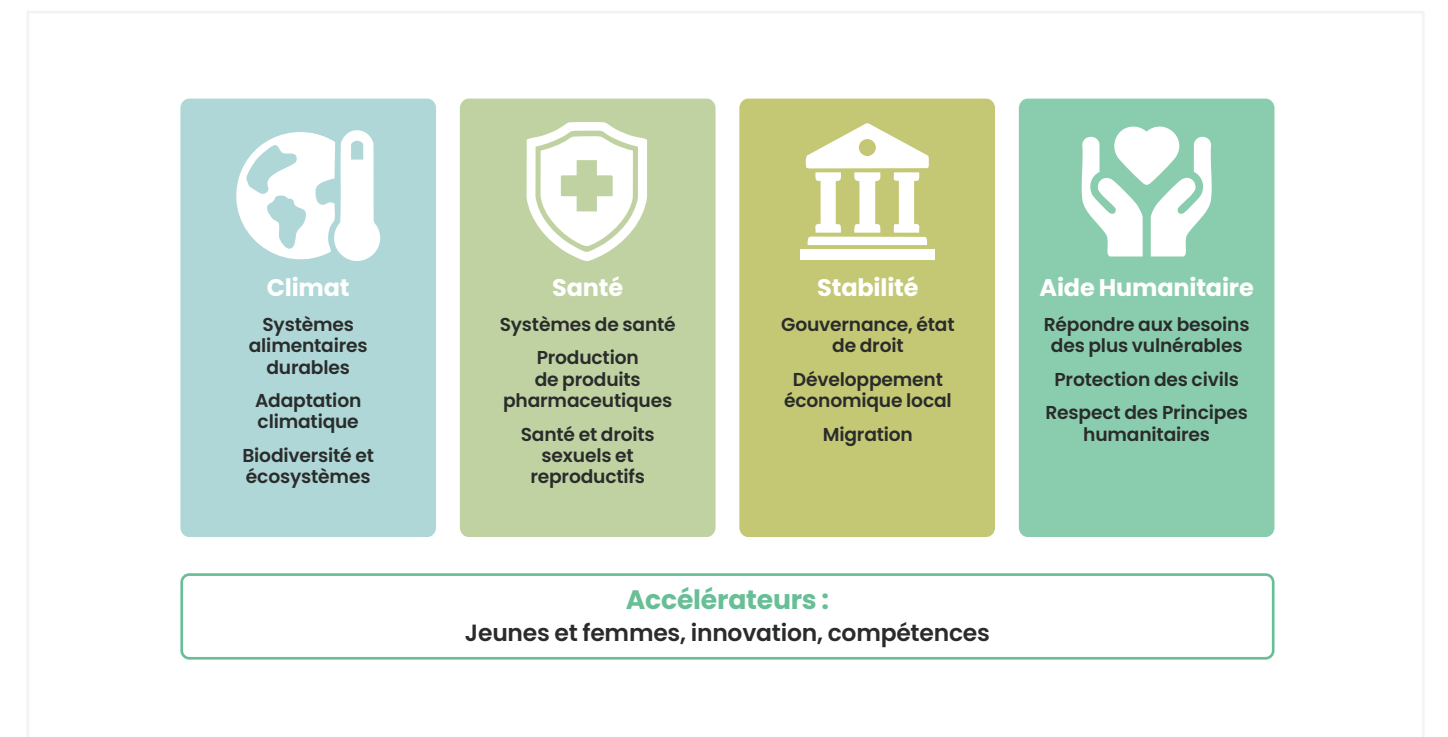
Graphique 1 : Complémentarité des acteurs

La coopération internationale belge s'appuie sur une large gamme d'acteurs qui apportent chacun une valeur ajoutée unique face aux défis mondiaux. D'abord, la *coopération gouvernementale*, par l'intermédiaire de l'agence Enabel, renforce les institutions et les systèmes locaux de nos pays partenaires pour que leurs pouvoirs publics puissent proposer de meilleurs services de base. Ensuite, les *acteurs non gouvernementaux* collaborent directement avec les communautés locales, jouent un rôle crucial dans le renforcement de la société civile et la promotion du débat démocratique et les droits humains, aussi bien en Belgique qu'à l'international. Par l'intermédiaire de *partenaires multilatéraux*, tels que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale,

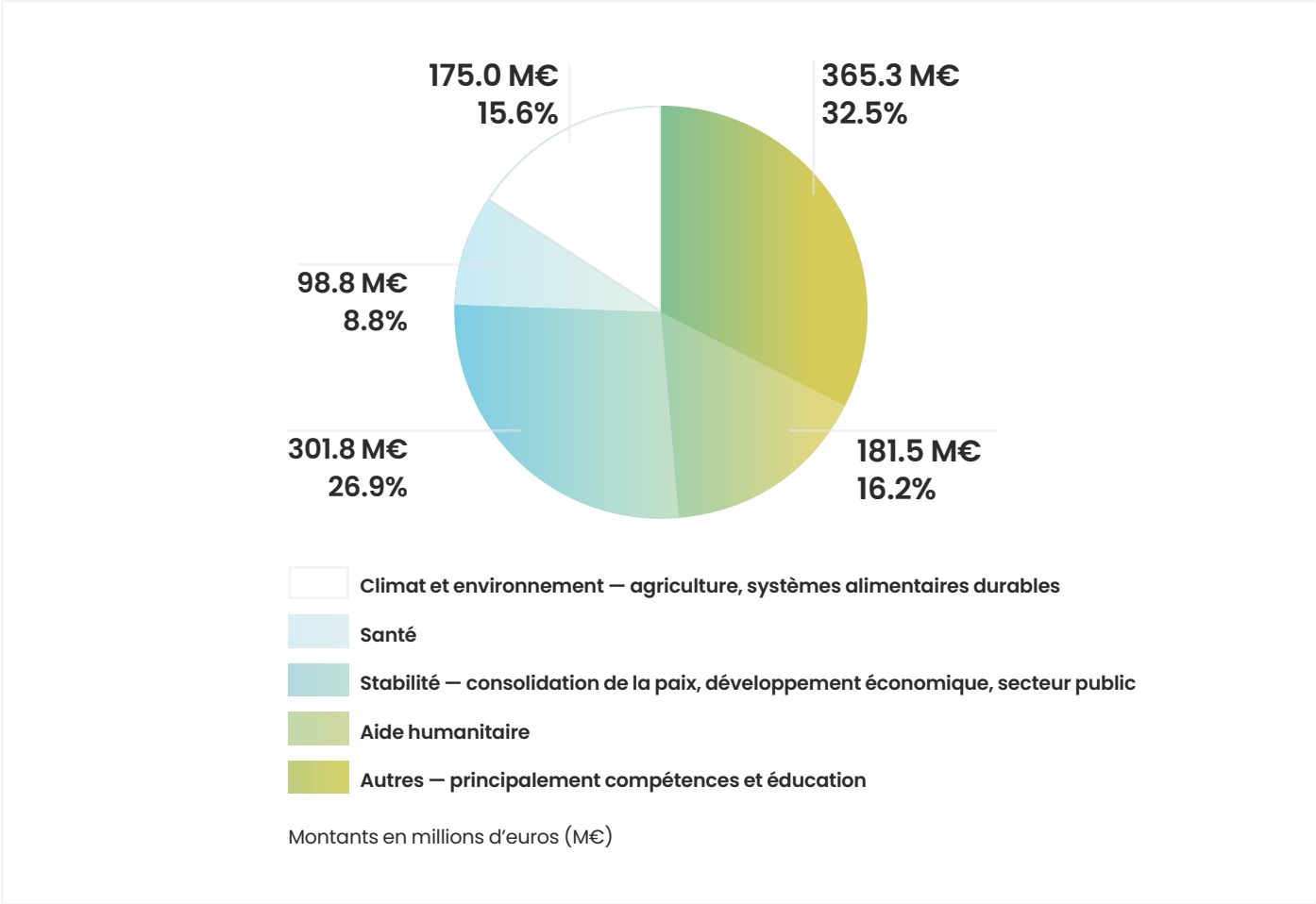
la Belgique contribue non seulement à des initiatives à grande échelle, mais exerce aussi son influence et renforce le multilatéralisme. En outre, les *acteurs humanitaires* fournissent une aide d'urgence rapide et principielle aux populations les plus vulnérables, grâce notamment à un système de financement flexible qui sauve des vies en situation de crise. Enfin, le *secteur privé* et BIO Invest stimulent une croissance économique locale et durable. Dans cette entreprise, chaque acteur constitue un maillon indispensable de la chaîne, ce qui permet de mettre en place une approche cohérente, plus efficace à bien des égards que ce que pourrait apporter chaque acteur isolé. Cette organisation agit comme un puissant levier en faveur de la stabilité, de la prospérité et du progrès commun.



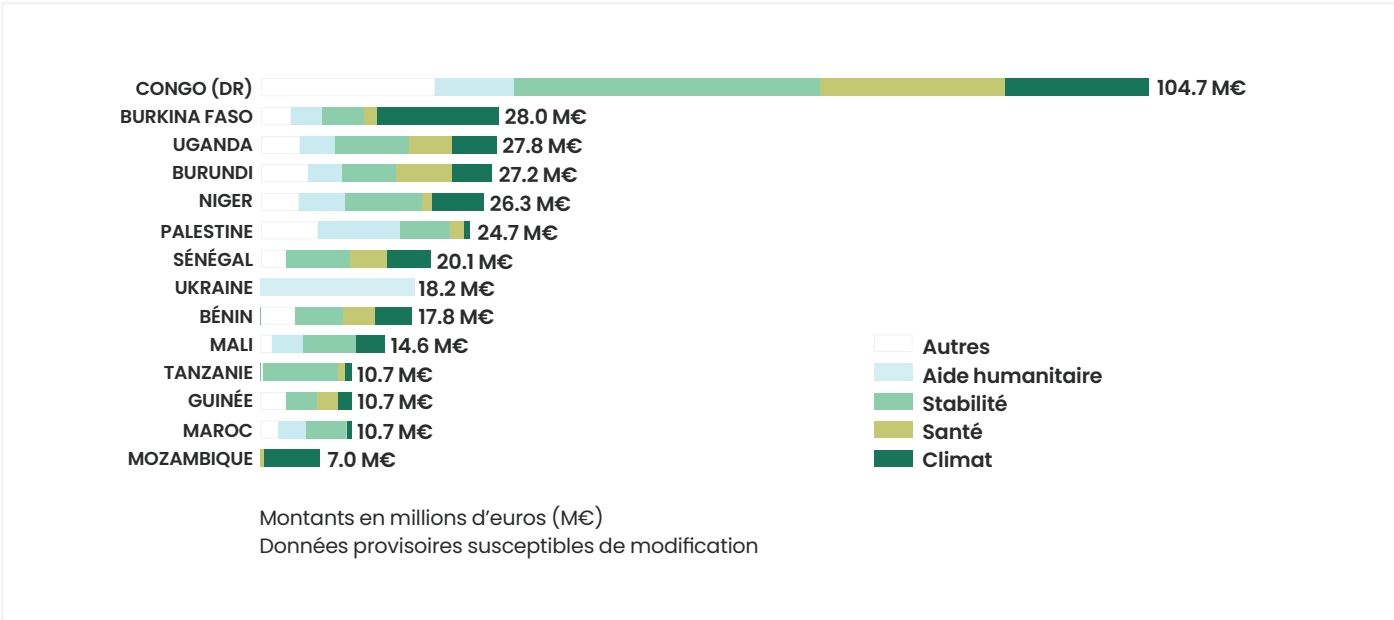
Graphique 2: Aide publique au développement (APD) bilatérale belge en 2025



Graphique 3: Thématiques



Graphique 4: Aide publique au développement (APD) belge (DGD) en 2025



Graphique 5: APD belge (DGD) : principaux pays bénéficiaires (2025)

Dix ans des ODD : Un appel à intensifier les efforts mondiaux

Dix ans après l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la progression reste largement insuffisante par rapport aux prévisions. Seuls 18 % des ODD sont en passe d'être atteints d'ici 2030, 18 % voient leur situation se dégrader et presque la moitié des cibles affichent des avancées insuffisantes. Si certaines améliorations se font ressentir, comme un accès plus facile à l'électricité, à l'éducation, à la protection sociale et au numérique, d'autres aspects nuisent toutefois au progrès, à l'instar des conflits, du réchauffement climatique, des inégalités croissantes et de la crise financière. En outre, il devient de plus en plus urgent de mettre en place de nouvelles actions depuis que nous avons dépassé, en 2024, la limite des 1,5°C de température moyenne, soit le seuil au-delà duquel les risques les plus graves liés au réchauffement climatique augmentent drastiquement.

Dans son Rapport 2025 sur les objectifs de développement durable, l'ONU recommande d'agir sans délai dans six domaines prioritaires : les systèmes alimentaires durables, l'énergie, la transformation numérique, l'éducation, l'emploi, ainsi que la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.¹ Par ailleurs, le multilatéralisme et une réforme du système financier international constituent deux points clés nécessaires à l'optimisation du financement des biens publics mondiaux.

À moins de cinq ans de l'échéance, une accélération fondamentale des efforts s'impose, à la fois pour ne laisser personne de côté et pour sauvegarder la crédibilité de l'Agenda 2030.

Conférence sur le financement des Nations Unies à Séville : un accord en faveur du multilatéralisme, de la coopération internationale et du développement durable

Depuis son lancement au début des années 2000, le processus de financement pour le développement constitue un cadre essentiel de dialogue visant à mobiliser et articuler les ressources nationales, l'aide publique au développement, les investissements privés, la gestion de la dette, le commerce et l'innovation au service des Objectifs de développement durable (ODD).

L'adoption du nouveau document-cadre, le Compromis de Séville, marque une avancée majeure pour le multilatéralisme, dans un contexte où la coopération internationale et le développement durable sont parfois remis en question. Ce texte réaffirme l'importance d'une approche intégrée et solidaire pour relever les défis mondiaux.

La Belgique a joué un rôle actif dans cette réussite en participant de manière constructive aux négociations préparatoires. Elle a notamment défendu : l'efficacité et l'efficacité opérationnelle de l'aide, une meilleure coordination entre les institutions et l'utilisation de tous les leviers disponibles, et le principe du *leave no one behind*.

Ce document a été adopté lors de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement, organisée à Séville en juin 2025. Notre pays a plaidé en faveur d'un multilatéralisme renouvelé, fondé sur des principes clairs, une action cohérente et un impact tangible. Cette conférence a marqué un tournant dans la manière d'envisager la coopération internationale à l'avenir avec le lancement de plusieurs initiatives à ce sujet.

¹ <https://dashboards.sdgindex.org/>

Repenser la coopération internationale :

réformes et nouvelles perspectives

Le domaine de la coopération internationale traverse une phase de transformation profonde au niveau global en raison de l'accroissement des tensions géopolitiques, des attaques contre le multilatéralisme et le droit international, ainsi que des contraintes budgétaires.

Dans ce contexte, l'année 2025 a vu se multiplier les propositions de réformes internationales, telles que l'initiative UN80 des Nations Unies et la révision du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Dans le même temps, des réflexions stratégiques ont vu le jour à travers la création d'espaces de dialogue comme le *Donors in a Post-Aid World* du

think-tank ODI Global ou la *Future of Development Cooperation Coalition*. Dans la même dynamique, l'Union européenne a pour ambition d'adapter ses outils extérieurs à un environnement plus compétitif et géopolitique notamment à travers *Global Europe* et l'initiative *Global Gateway Investment Hub*.

Compte tenu de l'impact important de ces réformes et réflexions sur les modalités et l'architecture de la coopération internationale, la DGD s'y implique pleinement et continuera d'accompagner ces initiatives en 2026, réaffirmant ainsi sa volonté de contribuer à un système plus efficace, légitime et adapté aux défis contemporains.

UN80 : Réformes multilatérales

En 2025, les Nations Unies ont soufflé leurs 80 bougies. Le Secrétaire général, António Guterres, a profité de cette occasion pour attirer l'attention sur l'avenir de l'organisation. Il a pour projet de moderniser fondamentalement l'ONU à travers la nouvelle initiative ONU80, une refonte nécessaire étant donné que l'organisation subit aujourd'hui une crise de trésorerie et de légitimité, qui fait s'interroger certains sur la pertinence d'une telle institution.

L'initiative ONU80 vise à rendre les Nations Unies plus fortes, plus efficaces et prêtes à affronter les défis de l'avenir. Ce projet de réforme se fonde sur trois piliers : (1) réaliser des coupes budgétaires pour lutter contre les problèmes budgétaires urgents. (2) Analyser l'éventail complet des mandats de l'ONU. En effet, au fil des ans, les tâches attribuées à l'organisation se sont accumulées pour former,

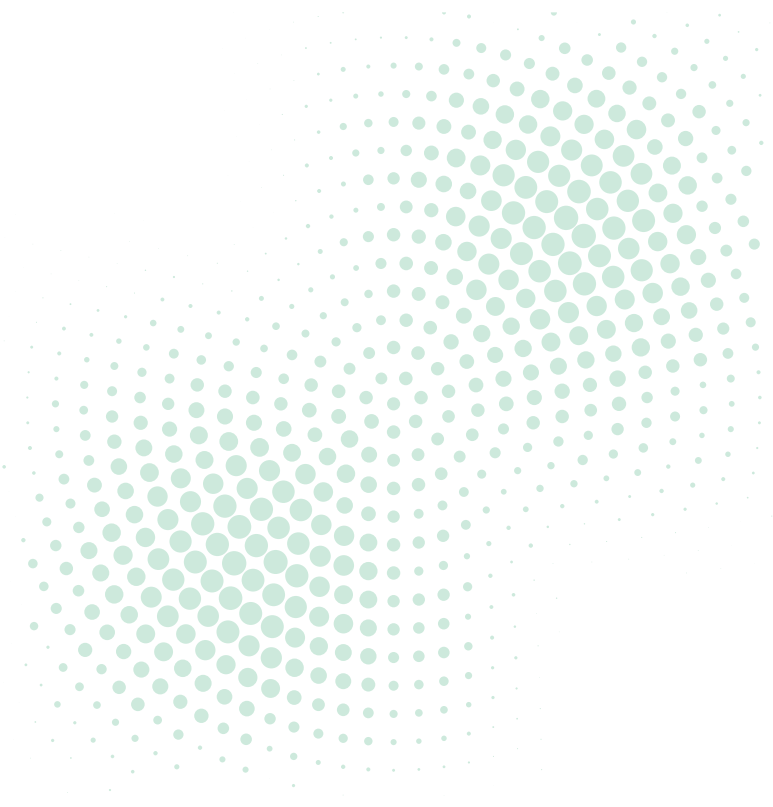
aujourd'hui, un ensemble complexe et parfois fragmenté. (3) Envisager des changements structurels au sein du système des Nations Unies. Faut-il envisager, par exemple, une collaboration plus étroite, voire une fusion entre certaines agences pour améliorer leur efficacité ?

Pour la Belgique et l'Union européenne, ce projet de réforme revêt une grande importance. En effet, nous croyons fermement que notre monde a besoin d'une ONU puissante, fiable et moderne qui reste en mesure de remplir ses objectifs principaux, à savoir encourager la paix et la sécurité, protéger les droits humains et stimuler le développement durable. Une organisation efficace et adaptée au contexte actuel aura davantage d'impact sur la coopération internationale, une amélioration dont la Belgique peut tirer grand intérêt.

Un budget resserré, une action ciblée

Face à un budget 2025 amputé de 106 millions d'euros, la Belgique ajuste sa coopération internationale tout en respectant au maximum ses engagements existants. En 2025, les économies ont découlé notamment de la sous-utilisation de certains programmes et d'une révision des nouveaux engagements multilatéraux, permettant de dégager plus de 90 millions d'euros. Ces réductions importantes vont de pair avec un recentrage clair sur les priorités belges : climat, santé et stabilité. L'année 2025 est ainsi la première année d'un cadre pluriannuel progressif fondé sur une réduction structurelle de 25 % du budget, plafond qui sera atteint en 2027, assorti d'une réflexion stratégique approfondie avec les acteurs du secteur.

Dans ce contexte, la Belgique recentre son soutien multilatéral sur les organisations dont le mandat est jugé indispensable : droits humains (OHCHR), santé mondiale (WHO, UNFPA, UNAIDS), égalité de genre (UN Women), migration (IOM) et environnement (UNEP), qui conservent leur niveau de financement. D'autres contributions (GFATM, UNICEF, UNDP, GPE, ILO, FAO, WB EGPS et EITI)² sont ajustées ou interrompues afin d'éviter la dispersion et de renforcer l'impact. Par ailleurs, la Coopération belge au développement continue d'investir dans le financement international de la lutte contre le changement climatique, comme vous pourrez le lire plus loin dans ce rapport. L'objectif reste clair : protéger les priorités, maintenir l'influence belge et orienter l'aide vers les partenariats les plus durables et stratégiques.



² Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), l'Organisation internationale du Travail (ILO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme mondial pour l'environnement et la gouvernance du secteur extractif de la Banque mondiale (WB EGPS), l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI).

CLIMAT



La crise climatique ne s'arrête pas à nos frontières. Cette menace mondiale frappe d'abord et le plus durement nos pays partenaires vulnérables, mais la Belgique en subit aussi de plus en plus les effets. Notre engagement face à cette priorité majeure s'articule autour de trois axes prioritaires. (1) La biodiversité et les écosystèmes constituent un rempart naturel contre le changement climatique et sont indispensables à la préservation des ressources naturelles et à la stabilité de l'environnement. (2) L'adaptation au changement climatique permet aux États et aux communautés de se préparer aux conséquences inévitables du réchauffement. (3) La transition vers des systèmes alimentaires durables et inclusifs s'avère nécessaire à la réalisation des objectifs climatiques. À condition de réaliser des investissements adéquats, le secteur de l'agriculture peut changer totalement de visage, passant ainsi d'un problème climatique (en raison d'émissions mondiales trop élevées) à une solution d'envergure, à l'avantage des pays partenaires et de la Belgique.

L'adaptation au changement climatique : la clé de la stabilité

Avec une contribution à hauteur de 18,5 millions d'euros en 2025, la Belgique se hisse au rang de deuxième plus grand donateur du Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), un instrument financier au service de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce fonds soutient les pays les moins avancés dans leur préparation à un avenir plus résilient face au changement climatique. Le LDCF est mondialement reconnu comme un outil crucial et bénéficie, depuis maintenant plus de 20 ans, d'une réputation établie dans le secteur du soutien aux pays les moins avancés (PMA) en matière d'adaptation au changement climatique. Il offre un soutien ciblé, aussi bien aux pays les plus vulnérables, qu'à leurs

populations et leurs écosystèmes. La nouvelle stratégie relative à l'adaptation au changement climatique correspond bien aux priorités politiques belges, comme la transition vers une agriculture plus souple, la protection plus accrue de la biodiversité et l'assistance des systèmes d'alerte précoces.

À ce jour, le LDCF a financé 437 projets et programmes au profit de 83,9 millions de personnes dans le monde. Par ailleurs, les fonds dégagés ont permis une meilleure gestion des sols, plus adaptée au réchauffement climatique, sur 15,2 millions d'hectares au total. Selon une estimation des besoins, environ 71 % du financement total du LDCF a été alloué au continent africain.



©Enabel



©Enabel

Une meilleure capacité de résilience

à l'échelle locale face au changement climatique

Le financement belge en faveur du climat accorde la priorité à l'amélioration de la capacité de résilience des pays les moins avancés (PMA). Ce choix se reflète dans les chiffres : presque la moitié de notre financement est destiné aux PMA et la majorité se concentre sur leurs capacités d'adaptation, une approche indispensable dans un contexte plus large où l'adaptation souffre d'un sous-financement.

Le mécanisme LoCAL du Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) constitue un exemple concret du soutien belge. Ce programme consiste en la mobilisation de ressources en faveur des autorités locales afin qu'elles puissent, à leur tour, construire leur propre résilience climatique. LoCAL vise à renforcer les systèmes institutionnels dans les pays les moins avancés, notamment par l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification budgétaire. Le

mécanisme contribue ainsi à l'amélioration de la capacité des communautés locales à s'adapter au problème, car elles sont les plus à même d'estimer leurs propres besoins et d'en imaginer les solutions.

Le Mozambique a pu ainsi concrétiser 30 projets d'infrastructures résilientes au changement climatique grâce au soutien de notre pays. En Ouganda, 270 000 personnes ont pu bénéficier de tels investissements climato-résilients en 2025, notamment en matière d'infrastructures, de gestion de l'eau et de l'assainissement, d'agroforesterie, d'agriculture intelligente face au climat et d'efficacité énergétique. En Tanzanie, le mécanisme LoCAL soutient 21 districts dans le renforcement de leur capacité d'adaptation au changement climatique ; leurs actions bénéficient indirectement à environ 1,5 millions de personnes.

La Belgique soutient les forêts tropicales,

la biodiversité et le climat

Par l'intermédiaire du CAFI (l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale) et de CEBioS (un programme de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique), la Belgique soutient des actions cruciales dans le domaine de la préservation des forêts tropicales en République démocratique du Congo. Le CAFI, d'une part, lutte activement contre la déforestation par le renforcement des politiques et de la gouvernance, en mettant l'accent sur une planification durable de la gestion des sols et sur la réduction des émissions. D'autre part, CEBioS se concentre sur le développement des capacités et la recherche scientifique afin d'intégrer la biodiversité dans les stratégies nationales. Dans ces domaines, le programme travaille en étroite collaboration avec le Centre de surveillance de la biodiversité (CSD). En 2025 par exemple, il est parvenu à améliorer le

fonctionnement de l'antenne provinciale du CSD. Ces initiatives créent des synergies entre la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la perte de biodiversité, en protégeant les forêts en tant que réservoirs de carbone et habitats d'espèces uniques. Elles soulignent l'intérêt des politiques adoptées sur la base de la recherche scientifique, qui rassemblent acteurs locaux, chercheurs et décideurs politiques, tous œuvrant en faveur du développement durable. De cette manière, la Belgique contribue aux objectifs climatiques mondiaux et, par la même occasion, à la préservation des ressources naturelles.



© Royal Museum for Central Africa

Les données climatiques :

élément crucial de l'approche mondiale en matière de climat



Outre les 11 millions d'euros précédemment versés, la Belgique a investi 8,3 millions d'euros supplémentaires dans le *Systematic Observations Financing Facility (SOFF)*³, une initiative des Nations Unies. Avec un total de 19 millions d'euros, la Belgique se place désormais en tête de la liste des contributeurs du SOFF.

Le SOFF, sous la direction de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) s'emploie à combler les lacunes critiques dans les données météorologiques et climatiques, en particulier dans les régions vulnérables telles que l'Afrique. Ces données sont indispensables au bon fonctionnement des systèmes d'alerte précoce (EWS), qui sauvent des vies et limitent les dégâts économiques en cas de conditions météorologiques extrêmes, comme lors de tempêtes, d'inondations ou de sécheresses. L'investissement dans les EWS est l'une des mesures les plus rentables parmi les mesures d'adaptation au changement climatique.

Par ces actions, la Belgique démontre autant son dynamisme financier que ses qualités en matière de leadership diplomatique. Depuis juillet 2025, notre pays co-dirige le comité d'administration du SOFF aux côtés de l'OMM et organisera en mai 2026 le comité d'administration des contributeurs à Bruxelles. En outre, notre envoyé spécial pour le

climat et l'environnement à la COP30 a joué un rôle majeur dans le lancement du *SOFF Impact Bond*, un mécanisme innovant qui attire un nouveau genre d'investisseurs, comme les fondations et les organisations philanthropiques.

Dans la stratégie belge, ces investissements visent à prévenir les pertes et dommages dans les pays vulnérables par l'action préventive. Le SPF Affaires étrangères, conjointement avec la Politique scientifique fédérale et l'Institut royal météorologique de Belgique (IRM) s'assurent, en outre, que les données récoltées en zone équatoriale servent aussi à améliorer nos propres prévisions météorologiques. Sécurité climatique, résilience et adaptation restent la clé de voûte de la politique belge.



© SOFF

³ NdT : litt. « Mécanisme de financement des observations systématiques »

L'innovation et les systèmes alimentaires durables :

une solution au changement climatique

Dans le monde entier, les systèmes alimentaires subissent une forte pression. L'agriculture produit presque un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en étant l'un des secteurs les plus touchés par le réchauffement climatique. Les conditions météorologiques extrêmes menacent les récoltes et donc le revenu de millions d'agriculteurs,

participe activement à la transformation des systèmes alimentaires avec, entre autres, **CGIAR**, le plus grand réseau mondial pour la recherche agricole financé publiquement. Le consortium recherche des solutions innovantes qui rendent les systèmes alimentaires plus durables et plus résilients face au changement climatique. En 2025,



qui se retrouvent confrontés à la faim et à la pauvreté. Toutefois, les systèmes alimentaires offrent une opportunité considérable : ils peuvent évoluer pour passer du statut de grand contributeur aux émissions à celui de solution au réchauffement climatique. Pour cette raison, la Belgique investit dans la recherche de systèmes alimentaires durables et des innovations qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience face au climat.

À travers ses partenariats stratégiques, la Belgique

grâce au soutien de la Belgique à hauteur de 9,3 millions d'euros, ces innovations toucheront des millions d'agriculteurs à travers le monde. Elles garantissent entre autres les récoltes, améliorent la qualité des sols et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.

Entre 2022 et 2024, le CGIAR a pu proposer à plus de 20 millions d'agriculteur dans 62 pays ses 471 innovations, dont des productions résistantes au changement climatique et d'autres pratiques

agricoles durables. Grâce à son programme de biofortification, 300 millions de personnes ont désormais accès à des aliments enrichis en micronutriments. Ces innovations augmentent le rendement des récoltes et le revenu des agriculteurs. En Afrique par exemple, des variétés de maïs améliorées ont rapporté plus d'un milliard de dollars supplémentaires par an.

Chaque euro que la Belgique investit dans les actions du CGIAR permet de nombreux avantages : une meilleure résilience de l'agriculture dans le Sud global, une contribution au recul de la faim et de la pauvreté et des systèmes alimentaires plus stables dans le monde. En contrepartie, la Belgique et l'Europe en profitent également. Les investissements dans les innovations agricoles permettent de maintenir des prix abordables pour les denrées alimentaires, de dynamiser le marché des exportations et limitent l'impact du climat et de la crise alimentaire. La Belgique contribue ainsi à un avenir plus durable pour tous.



Genre, climat et agroécologie :

un avenir durable pour le Sahel

Les systèmes alimentaires mondiaux, dont le dysfonctionnement contribue au changement climatique, à la perte de biodiversité, aux conflits et aux crises économiques, sont eux-mêmes fragilisés par ces problèmes. Le Sahel est particulièrement vulnérable.

Pour y remédier, il est essentiel de soutenir des systèmes alimentaires durables inclusifs, notamment grâce à la transition agroécologique, qui aide les agriculteurs à mieux résister aux chocs externes. Pour ce faire, l'inclusion et l'égalité de genre jouent un rôle clé, car quand les femmes et les groupes marginalisés sont inclus, la résilience des communautés et des écosystèmes augmente.

La Belgique investit 50 millions d'euros dans le programme « Climat au Sahel » via Enabel, une initiative qui promeut l'agroécologie en mettant

l'accent sur les femmes et les jeunes. À ce jour, 600 groupements féminins ont reçu un soutien pour créer des activités génératrices de revenus, des centaines d'associations d'épargne et de crédit ont été renforcées et des dizaines d'initiatives agroécologiques innovantes ont été développées.

En parallèle, la Belgique finance des ONG actives au Sahel. Grâce au programme Feed Good par exemple, les femmes participent davantage à la production alimentaire et gagnent en autonomie. Les évaluations intermédiaires soulignent cependant que leur rôle dans la gouvernance reste limité et que l'inclusion des jeunes femmes demeure un défi.

La Belgique promeut également les systèmes alimentaires durables dans divers cadres multilatéraux.



©Enabel - Colin Delfosse



Jardin de l'école Dan Zama Kouara, Niamey, Niger ©Enabel
- Colin Delfosse

SANTÉ



Bien public mondial, la santé à l'échelle de la planète représente une priorité pour la Coopération internationale belge. Dans un monde globalisé, tant les virus que d'autres problèmes de santé se propagent à une vitesse fulgurante par-delà les frontières. Pour y remédier, nous œuvrons aux côtés de nos partenaires pour la stabilité et la qualité des systèmes de soins de santé dans le Sud global, pour le renforcement des capacités locales de production de vaccins et d'autres produits de santé et de l'accès à ceux-ci et, enfin, pour la promotion de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des droits y afférents. Par ailleurs, forte de son expertise reconnue dans le domaine de la santé, la Belgique contribue activement à la résilience et à l'équité de l'architecture de la santé mondiale.



©Enabel



©Enabel



Santé sans frontières :

la coopération pour un monde débarrassé de la maladie du sommeil

La trypanosomiose humaine africaine (THA), mieux connue sous le nom de « maladie du sommeil », est une maladie tropicale transmise par la mouche tsé-tsé qui s'avère fatale si elle n'est pas traitée.

Plus de la moitié des personnes contaminées vivent en République démocratique du Congo. Sur place, des institutions telles que l'Institut national de recherche biomédicale (INRB) et le programme de lutte contre la maladie du sommeil (PNLTHA) ont poursuivi en 2025 leur coopération avec l'Institut de médecine tropicale d'Anvers (IMT) dans le but de mettre un terme à la transmission de la maladie.

Au sein de la communauté internationale, la Belgique a endossé un rôle moteur dans la lutte conjointe avec d'autres pays, l'Organisation mondiale de la santé et la Fondation Gates visant l'éradication de la maladie à l'échelle mondiale. Une mission qui porte ses fruits, puisque le nombre de cas a reculé de 97 % au cours des vingt dernières années.

En RDC, les institutions congolaises et belges forment des équipes de dépistage locales afin de procéder au stockage et au traitement numériques de données relatives à la maladie. Avec le concours de l'IMT, le programme de lutte contre la maladie du sommeil expérimente de nouvelles stratégies de détection de la THA. Les innovations en matière de

kits de diagnostic mobiles permettent de prélever plus aisément des échantillons de sang, y compris dans les régions reculées, et l'INRB gère désormais un laboratoire de référence où ces échantillons peuvent être analysés plus rapidement.

Toutes ces avancées facilitent l'accès de la population au dépistage et au traitement qui, depuis 2025, sont de plus en plus souvent inclus dans le cadre des consultations au sein des établissements de santé de proximité.

Autant d'étapes majeures qui nous rapprochent de l'éradication totale de la maladie du sommeil. L'identification de ces derniers cas demeure en effet cruciale afin de prévenir toute recrudescence de la maladie. À ce jour, nous sommes en bonne voie pour parvenir à une élimination de la THA en RDC d'ici 2030. Cette année, la République centrafricaine a demandé à l'IMT d'évaluer la possibilité de mener également une action conjointe sur son territoire.

Cette lutte contre la maladie du sommeil nous permet en outre de tirer des enseignements en vue d'une organisation plus intelligente des systèmes de soins de santé. De cette manière, nous sommes en mesure de nous protéger plus efficacement lorsque de nouvelles maladies apparaissent ou d'anciennes resurgissent, en RDC comme en Belgique.



©ITM - Prélèvement de sang lors d'un dépistage de la maladie du sommeil à Bangumi



©ITM - Dépistage au moyen du test CATT dans le village de Bangumi

Le programme de transfert de technologie ARNm

(ARN Messenger) : un engagement concret pour l'accès équitable

La Belgique joue un rôle moteur dans le programme de transfert de technologie ARNm, lancé par l'OMS et le Medicines Patent Pool, pour renforcer la production locale de vaccins dans les pays à revenu faible et intermédiaire. À Cape Town, la délégation belge a observé des avancées tangibles en novembre 2025 : Hub de R&D opérationnel, formation de spécialistes et transfert volontaire de technologie, avec le vaccin COVID-19 comme démonstration de faisabilité. L'objectif est clair : permettre à 15 partenaires de produire des vaccins adaptés aux besoins régionaux (VIH, tuberculose, paludisme), améliorer la préparation aux pandémies et permettre une autonomie locale dans les chaînes de production et d'approvisionnement en produits de santé.

Convaincue que la santé est un bien public mondial, la Belgique agit au-delà de l'aide classique. Elle renouvelle son engagement à hauteur de 8 millions EUR sur quatre ans, dont plus de 60 %

dédiés au programme ARNm et au HTAP (Health Technology Access Programme)⁴, et s'appuie sur le TEI MAV+ (Team Europe Initiative on Manufacturing and Access to Vaccines, Medicines and Health Technologies in Africa) pour structurer l'effort européen. Sur place, des partenariats mutuellement bénéfiques se déploient, tel Quantoom Biosciences qui fournit des solutions technologiques via des partenariats commerciaux. Tout le monde y gagne : transfert de savoir-faire, emplois qualifiés, diversification des chaînes d'approvisionnement et accès plus sûr aux produits de santé.

Ces dynamiques ont été mises en lumière lors du Funders Meeting coorganisé par la DGD au Palais d'Egmont en octobre. La Belgique y a réaffirmé une vision qui conjugue diplomatie, développement et innovation, afin de bâtir des capacités régionales durables et d'assurer un accès équitable et universel aux technologies de santé.



©Medicines Patent Pool



©Medicines Patent Pool



mRNA Technology Transfer Programme - ©Bryan Nicola Maxwell



mRNA Technology Transfer Programme - ©Bryan Nicola Maxwell

⁴ Le Health Technology Access Programme (HTAP), intégré en 2024 au mRNA Technology Transfer Programme de l'OMS et au Medicines Patent Pool, vise à renforcer le développement durable et l'accès mondial aux vaccins et thérapeutiques à ARNm, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le programme se concentre sur la facilitation des licences, de la recherche et de la production locale.

Quand la santé éduque et l'éducation soigne

En 2025, à l'occasion de ses 15 ans, la plateforme *Educaid* a organisé avec *Because Health* une conférence consacrée aux liens entre éducation et santé.

L'accès à une éducation de qualité et la santé vont de pair, surtout chez les enfants et les jeunes : une telle éducation favorise une meilleure nutrition, une couverture vaccinale plus élevée et contribue à réduire la mortalité infantile ainsi que les infections par le VIH. L'éducation joue aussi un rôle essentiel en matière de droits et de santé sexuels et reproductifs, notamment en améliorant la gestion de l'hygiène menstruelle et en renforçant la prévention des violences basées sur le genre, un enjeu d'autant plus crucial dans un contexte de recul de ces droits.

Parmi les projets mis en lumière, le programme CHANCE de Humanity & Inclusion (HI), soutenu par la DGD en Ouganda, vise à prévenir les handicaps et retards de développement via un dépistage précoce et propose des solutions adaptées comme un accès à des chaises roulantes, l'apprentissage de la langue des signes, etc. Il promeut également l'inclusion scolaire des enfants handicapés. Sur les 313 enfants de 0 à 6 ans qui ont bénéficié d'un accompagnement, 78 % ont montré des progrès significatifs dans leurs apprentissages.

Éducation et santé avancent ensemble : leur synergie est essentielle pour garantir le bien-être et les droits fondamentaux de chaque enfant et de chaque jeune.



Joel Loku, nommé Jojo, est un garçon de 4 ans qui bénéficie du projet CHANCE financé par la DGD. Il poursuit sa rééducation chez lui avec Nancy Gloria Ayugi, sa kinésithérapeute employée par HI. ©Crolle Agency / HI

Une période de résistance cruciale

face au recul des droits sexuels et reproductifs

En 2025, les droits sexuels et reproductifs ont été confrontés à un contexte mondial de plus en plus polarisé, marqué par des attaques contre les questions de genre et un recul des engagements internationaux. Le retrait des États-Unis de l'OMS et la montée des mouvements d'opposition ont accentué le recul, rendant la défense de ces droits encore plus complexe.

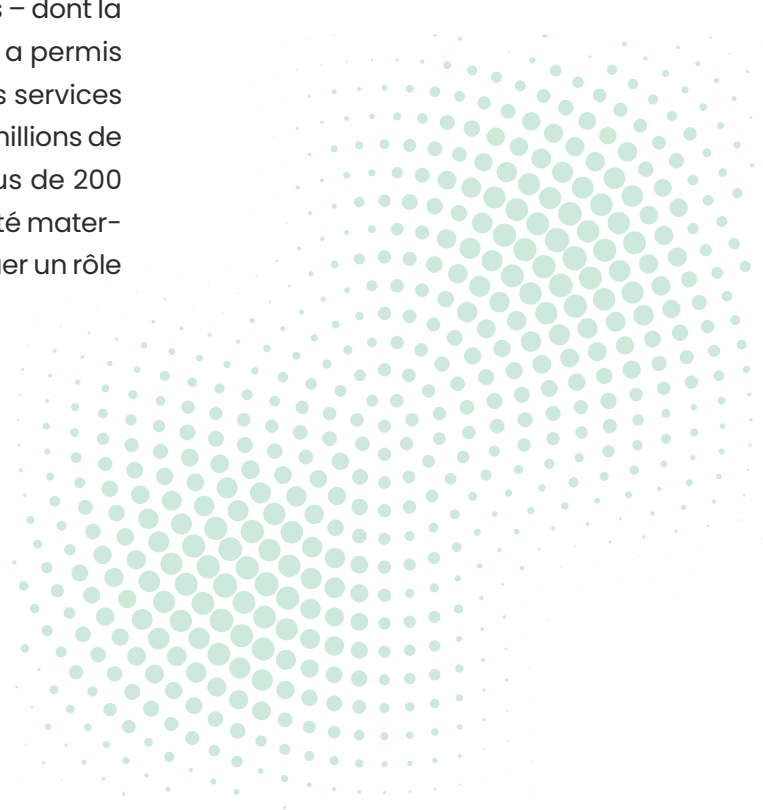
Malgré ces défis, et malgré les contraintes budgétaires, la coopération belge a pu maintenir à un niveau équivalent le financement des ressources ordinaires d'UNFPA et d'ONU Femmes afin de préserver des acquis essentiels et de soutenir des projets vitaux dans plus de 150 pays.

Par le passé, cette approche multilatérale a permis des avancées majeures : la mortalité maternelle a diminué de 40 % en deux décennies, les naissances chez les adolescentes ont reculé d'un tiers et le nombre de femmes utilisant des contraceptifs modernes a doublé.

Grâce au soutien de multiples partenaires – dont la Belgique – le partenariat UNFPA Supplies a permis à 25 millions de femmes d'accéder à des services de santé reproductive, évitant près de 10 millions de grossesses non planifiées et sauvant plus de 200 000 vies. Le fonds thématique pour la santé maternelle et infantile d'UNFPA a continué de jouer un rôle

clé, avec 30,8 millions de femmes ayant bénéficié d'accouchements sécurisés depuis 2008.

Dans le cadre de notre coopération gouvernementale, Enabel a poursuivi ses investissements pour les droits et la santé sexuels et reproductifs dans six pays, dont le Burkina Faso, et enregistré des avancées concrètes : installation de banques de sang solaires, lancement d'un projet pilote de télémédecine pour les grossesses à risque, création de centres de prise en charge des violences basées sur le genre et formation de près de 200 agentes et agents communautaires. Ces actions illustrent notre engagement pour la défense des droits et le renforcement des systèmes de santé, malgré un environnement mondial moins propice aux progrès.



STABILITÉ



Pour la Belgique, un monde stable composé de sociétés résilientes constitue un bien public mondial essentiel. Les conflits, les inégalités et l'oppression affectent également la sécurité, les normes démocratiques et les intérêts économiques de la Belgique et de l'Europe. C'est pourquoi la coopération internationale belge réalise des investissements ciblés dans les fondements de la stabilité. Une bonne gouvernance et un état de droit fort créent de la confiance, de la prévisibilité et de meilleurs services de base, tout en renforçant les normes démocratiques qui sont, partout dans le monde, de plus en plus menacées. Le respect des droits humains, un espace civique ouvert et l'égalité de genre contribuent à des sociétés inclusives. Un développement économique local joue également un rôle stabilisateur : il crée des emplois, des opportunités et un filet de sécurité social ; il donne lieu à des chaînes de valeur fiables et ouvre de nouvelles perspectives pour les entreprises et les consommateurs locaux et belges. La migration et la stabilité sont également étroitement liées. Des défis structurels tels que le manque de bonne gouvernance, la pauvreté et le changement climatique minent la stabilité et le développement. La migration résulte dès lors moins souvent d'un choix libre et positif, mais plutôt d'une nécessité.



La coopération belge pour des chaînes de valeur et une croissance durables

En 2025, BIO, la Société belge d'investissement pour les pays en développement, a approuvé 30 nouveaux investissements, pour un montant total de 240 millions d'euros. Le financement de Biophyto, une entreprise béninoise spécialisée dans les engrais et pesticides biologiques, représente un des projets les plus parlants.

À travers ce prêt, BIO poursuit un parcours d'accompagnement belge qui s'étend sur plusieurs années. Fondée en 2011 par un conseiller agricole local, Biophyto a attiré l'attention d'Enabel, l'agence belge de coopération internationale, qui a très vite repéré son potentiel prometteur. Grâce à l'appui soutenu de l'agence, l'entreprise a pu se professionnaliser en bénéficiant d'une assistance technique ciblée et de financements à petite échelle.

En 2021, Biophyto a franchi une étape importante lorsqu'Enabel a établi un rapprochement avec Kampani, un investisseur à impact belge ciblant le « chaînon manquant » au sein du secteur agricole, à savoir les entreprises trop grandes pour prétendre à un micro-crédit, mais qui n'ont pas encore accès au marché traditionnel des capitaux.

Le prêt accordé par BIO marque une nouvelle phase prometteuse dans cette trajectoire de croissance. Ce financement offre en effet la capacité nécessaire pour une mise à l'échelle substantielle et une expansion régionale, ce qui fera passer l'entreprise au niveau supérieur.

Le parcours exemplaire de Biophyto met en évidence la force de l'écosystème belge. En réunissant l'expertise complémentaire d'Enabel (accompagnement), de Kampani (mise à l'échelle) et de BIO (investissement à grande échelle), la Belgique crée un levier puissant pour le secteur privé local. Cette approche intégrale sert de moteur pour un développement économique inclusif, jetant ainsi les bases d'une prospérité et d'une stabilité durables au sein des communautés locales.



Quand l'innovation et l'engagement du secteur privé

contribuent aux biens publics mondiaux

Le financement accordé par la DGD à l'*Impact Licensing Initiative* (ILI) soutient un objectif simple : mettre des technologies utiles entre les mains des populations des pays à revenu faible ou intermédiaire. L'enjeu est de renforcer le climat, la santé et la stabilité grâce à des solutions concrètes et accessibles.

L'ILI obtient d'entreprises et de centres de recherche le droit d'adapter leurs brevets pour leur donner un fort impact social ou environnemental dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'ILI permet ensuite à des fabricants locaux de produire ces technologies à bas coût. Cette approche d'innovation à bas coût ouvre l'accès à : des solutions pour produire de l'hydrogène vert ; des systèmes de refroidissement pour vaccins, médicaments et aliments qui gardent le froid pendant trois semaines sans apport énergétique ; des outils facilitant la prise de médicaments par des personnes analphabètes.

Ces technologies, produites localement, renforcent l'économie des pays partenaires tout en répondant à des besoins essentiels.

En échange de l'accès à ses adaptations technologiques, l'ILI intègre dans les contrats des exigences claires en matière d'impact sur les Objectifs de développement durable. Ce cadre rassure les investisseurs à impact, qui savent que leurs fonds génèrent des bénéfices sociaux réels. Cela crée aussi de nouvelles opportunités commerciales pour les inventeurs, qui peuvent ensuite utiliser ces technologies adaptées chez nous. Grâce à ce modèle, chaque euro d'APD attire davantage d'investissements privés. Par exemple, en 2025, l'ILI a lancé *Impact Licensing Studio*, doté de 1,7 million d'euros de capital privé.

La même année, l'ILI a aussi :

- exécuté un projet européen Horizon 2020 visant à intégrer la licence à impact dans la politique de *Research & Development* de l'Union européenne ;
- établi une collaboration avec la Banque technologique des Nations Unies pour les pays les moins avancés pour déterminer les besoins technologiques.

En bref : les licences à impact permettent de diffuser des innovations essentielles, de stimuler l'activité locale et de réduire la dépendance à l'aide classique, tout en créant un véritable cercle vertueux entre secteur privé, innovation et développement humain.



COOSHA BV : hydrogène vert basé sur l'invention de Solhyd (KU Leuven) développée avec un financement flamand, mise à l'échelle avec un financement DGD. Des panneaux solaires captent l'humidité dans l'air, la transforment en hydrogène vert à basse pression stocké dans des sacs en textile qui peuvent alimenter un frigo et une cuisinière.

KIC : réfrigération thermostatique basée sur la technologie de Colruyt développée avec un financement flamand, mise à l’échelle avec un financement DGD.



READ : livre contenant des médicaments et des instructions de posologie développé avec un financement DGD.



Engagement pour l’espace démocratique :

de l’initiative Civic Space au projet *Team Europe Democracy*

Pour contrer le rétrécissement de l’espace dévolu à la société civile, la Belgique a lancé un appel à projets intitulé *Civic Space* en 2021, suivi de *Civic Space Initiative* en 2023. Nous avons ainsi renforcé notre engagement en faveur de la participation démocratique, de la protection des libertés fondamentales et du renforcement de capacités des organisations de la société civile.

La Belgique soutient par exemple le DCAF – le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité – au Burkina Faso, où il mène avec succès un projet consistant à promouvoir la liberté de la presse et l’espace numérique dans des circonstances difficiles, à lutter contre la désinformation sur les réseaux sociaux et à aider les jeunes à reconnaître de fausses informations. En outre, des actions

sont réalisées en matière de protection des droits des femmes, des jeunes et d’autres personnes vulnérables dans le secteur des médias. Dans ce cadre, le DCAF collabore avec sept organisations locales, pour un montant total d’un million d’euros.

Par ailleurs, la Belgique œuvre, au sein du projet *Team Europe Democracy* (TED), au renforcement de la coordination européenne pour la recherche et l’action en faveur de la défense des valeurs démocratiques. En 2025, l’initiative *Team Europe* pour la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine a été soutenue grâce à ce réseau. Le rapport TED s’est révélé crucial pour la crédibilité de cette institution et a ravivé la motivation des États membres et de l’UE à continuer de soutenir cette Cour dans le cadre de son second mandat.



Climat et migration : agir au Sahel

Au Sahel, le changement climatique bouleverse les modes de vie. Sécheresses, inondations et dégradation des terres fragilisent l'agriculture, qui représente 30 à 50 % du PIB des pays sahéliens et emploie la majorité des ménages. En juin 2025, plus de 1,7 million de personnes sont en situation de déplacements internes en raison de catastrophes climatiques au Sahel. La transhumance – mouvements saisonniers des troupeaux – est également perturbée par la raréfaction des ressources, ce qui accroît les tensions.

En 2024-2025, la Belgique a financé à hauteur de 5 millions d'euros le projet TAAMA de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), afin de mieux comprendre les mouvements migratoires au Sahel et de renforcer la résilience des communautés au Mali. Notre partenariat a permis

la formation de 677 jeunes dans des métiers liés à l'économie verte, la restauration de 200 hectares de terres dégradées et la mise en place d'un système d'alerte pour anticiper les conflits liés à la mobilité pastorale. Ce projet pilote met ainsi en avant des solutions durables face aux déplacements forcés liés au changement climatique.

La Belgique consacre également 50 millions d'euros au programme « Climat au Sahel », mis en œuvre par Enabel, pour lutter contre la désertification et les effets du changement climatique. En améliorant la gestion des ressources naturelles, en restaurant les écosystèmes et en renforçant la résilience des populations, le projet contribue aussi à réduire les déplacements forcés. Des résultats concrets sont visibles, plus de 26 000 hectares de terres ont déjà été restaurés.



©IOM Mali



©IOM Mali



©IOM Mali

Créer de la stabilité

au cœur d'une des crises les plus complexes au monde

En Palestine, la Coopération belge au développement traduit son engagement en faveur de la stabilité en actions concrètes au sein d'un des contextes les plus complexes et fragiles au monde. Après l'attaque du Hamas en octobre 2023, Israël a initié une guerre dévastatrice à Gaza. La situation se détériore également en Cisjordanie en raison de l'expansion des colonies illégales et de l'intensification des violences. La mise en œuvre de nos programmes de coopération a dès lors été sérieusement entravée et a exigé une grande flexibilité de la part de nos partenaires ainsi qu'un ajustement concret de nos programmes. La Belgique reste néanmoins résolue à remédier aux vulnérabilités structurelles à travers sa coopération gouvernementale et non gouvernementale, et à renforcer la stabilité sociale à long terme. Ainsi, nous contribuons à l'établissement d'un État palestinien durable et inclusif.

Dans le cadre du programme bilatéral, Enabel investit dans l'accès à l'emploi en vue non seulement d'améliorer l'employabilité des jeunes Palestiniennes et Palestiniens sur le marché du travail, mais également de soutenir l'entrepreneuriat et de développer des capacités institutionnelles au sein du marché du travail. Dans un contexte marqué par un taux de chômage élevé chez les jeunes, ce développement économique local axé sur la jeunesse constitue un puissant levier de cohésion sociale. Les acteurs non gouvernementaux belges renforcent eux aussi la stabilité locale en soutenant la société civile. Leurs programmes portent entre autres sur le respect du droit international, la bonne gouvernance et l'enseignement, mais également sur la création d'opportunités économiques et la garantie du droit à l'alimentation et à des moyens de subsistance en milieu rural.



©Enabel



©Enabel

AIDE HUMANITAIRE



En 2025, les besoins humanitaires mondiaux continuent de croître sous l'effet du changement climatique, des tensions géopolitiques, des conflits prolongés et du manque de respect du droit international humanitaire. Il en résulte un écart grandissant entre les besoins des populations touchées et les ressources disponibles pour y répondre efficacement. Face à cette réalité, la Belgique réaffirme en 2025 son engagement en faveur d'une architecture humanitaire solide, efficace et équitable, reposant sur des financements flexibles et prévisibles et accordant une attention prioritaire à la protection (protection des civils), à l'accès (accès sûr et sans entrave aux populations dans le besoin), au genre (égalité et lutte contre les violences basées sur le genre) et à la localisation (rééquilibrage des dynamiques de pouvoir). En parallèle, le nexus humanitaire-développement-paix (coordination entre aide d'urgence, développement et consolidation de la paix) demeure au cœur de l'action belge, afin de soutenir des solutions structurelles et durables dans des contextes fragiles et en situation de crise. En 2025, le budget humanitaire a été préservé de toute coupe et maintenu à 170 millions d'euros, dont 70 % ont été alloués de manière flexible, offrant aux organisations humanitaires la flexibilité nécessaire pour répondre efficacement aux besoins.



©Belgium MFA

©UNHCR - Antoine Tardy

Une nouvelle stratégie humanitaire pour un monde en mutation

Le secteur humanitaire change, notre approche aussi. Conflits prolongés, catastrophes climatiques, polarisation : les défis se multiplient. La Belgique a donc repensé sa stratégie humanitaire de 2014 pour répondre à ces réalités, sur la base d'une évaluation réalisée en 2022 et de larges consultations menées en 2025. Avec près de 170 millions d'euros par an, nous voulons être là où notre présence compte : dans les zones les plus difficiles, aux côtés des communautés. La nouvelle stratégie introduit des changements majeurs : elle place les personnes au centre, avec leur autonomie et leur participation

comme principes clés. Elle introduit l'importance de la diplomatie humanitaire pour garantir l'accès et la protection des populations, et l'approche nexus, reliant humanitaire, développement et paix pour s'attaquer aux causes profondes des crises. Elle intègre l'éthique, la gestion des risques et des partenariats plus stratégiques, toujours basés sur des financements flexibles et pluriannuels, adaptés aux urgences et aux crises prolongées. Dans un contexte incertain, nous faisons le choix de l'action et de la solidarité, avec un engagement clair : mettre l'humain au cœur de chaque décision. La nouvelle stratégie a été publiée en janvier 2026.



BELGIAN HUMANITARIAN STRATEGY



©Belgium MFA

Appui aux fonds flexibles :

mobilisation rapide de l'aide humanitaire après l'ouragan Melissa dans les Caraïbes

Fin octobre 2025, l'ouragan Melissa a frappé de plein fouet la Jamaïque et l'est de Cuba. Grâce notamment aux contributions flexibles de la Belgique, les organisations humanitaires sur place ont pu fournir une aide vitale sans délai. Dans ce contexte, les fonds flexibles jouent un rôle crucial. Il s'agit de mécanismes de financement alimentés toute l'année par divers donateurs. Lorsqu'une crise survient soudainement, ces fonds permettent d'attribuer des ressources sans attendre. La Belgique défend ardemment cette approche et soutient plusieurs de ces fonds.

Ainsi, chaque année, la Belgique contribue à hauteur de 3,5 millions d'euros au Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (DREF) de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC). De plus, notre pays octroie 5 millions d'euros à l'Immediate Response Account (IRA) du Programme alimentaire mondial (PAM) et 17 millions d'euros au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Ce soutien se traduit par des effets tangibles. Le DREF, par exemple, a libéré plus de 7,5 millions de francs suisses, soit plus de 8 millions d'euros, d'aide pour la Jamaïque, Cuba et la République dominicaine. Grâce à ce fonds, les Sociétés de la Croix-Rouge locales ont pu intervenir immédiatement. L'IRA s'est lui aussi rapidement mobilisé, en mettant 16 millions de dollars à disposition de la communauté caraïbéenne ainsi que 7,55 millions de dollars pour Cuba, la République dominicaine et Haïti. Le CERF a quant à lui dégagé 21,5 millions de dollars pour renforcer l'aide d'urgence dans ces pays.

La Belgique soutient l'appel

à l'action international en faveur des enfants palestiniens

En septembre, pendant la semaine ministérielle de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Belgique a organisé, de concert avec la Jordanie et l'Union européenne, un événement parallèle consacré à l'appel à l'action en faveur des enfants palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.



©Belgium MFA

La Belgique et la Jordanie ont pris la tête de cette initiative internationale, qui exhorte depuis 2024 déjà à un cessez-le-feu immédiat, au respect du droit international, à la sécurité de l'accès humanitaire et à une réponse coordonnée de la part des Nations Unies. L'événement parallèle a réuni des organisations humanitaires majeures, parmi lesquelles OCHA, UNICEF et Save the Children. Les récits d'enfants issus de Cisjordanie et de Gaza, décrivant la réalité du terrain et les lourdes répercussions sur leurs quotidiens, y ont occupé une place centrale. L'événement, qui a suscité un grand intérêt, est parvenu à accroître significativement l'attention portée par la communauté internationale à la situation des enfants palestiniens. Les personnes présentes ont été sensibilisées à l'appel à l'action et encouragées à prendre des mesures concrètes afin de protéger et de sauver la vie de ces enfants.

Le ministre Maxime Prévot a répété le message univoque défendu par la Belgique : le droit international humanitaire et la protection des enfants ne sont pas des principes facultatifs. Notre pays continue de soutenir les organisations humanitaires qui travaillent dans des contextes extrêmement difficiles, et insiste sur le respect scrupuleux des quatre principes humanitaires : l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance.

À l'heure actuelle, 79 membres ont déjà répondu à l'appel, parmi lesquels 74 États membres de l'ONU et 5 organisations ; un signal fort de solidarité et d'engagement à protéger les enfants palestiniens.



Approche nexus

Humanitaire-Développement-

Paix (HDP)

et multi-acteurs au Kasai

Le contexte de la RDC illustre particulièrement bien l'importance de l'approche HDP permettant aux acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix de chercher à travailler en complémentarité les uns des autres sur la base d'une analyse du contexte et des risques commune. Voilà pourquoi la Belgique contribue fortement à la mise en place de cette approche en République démocratique du Congo à travers notre co-présidence du Nexus Donor Group depuis 2024.

Le Kasai en est un bon exemple. Malgré des progrès encore nécessaires, la coordination entre les différents acteurs (partenaires techniques et financiers, agences multilatérales, ONG nationales et internationales) et l'appropriation forte par les autorités provinciales y sont remarquables. La région a traversé plusieurs crises, notamment celle de Kamuina Nsapu, avec d'importantes conséquences humanitaires, économiques et sécuritaires.

Aujourd'hui, même si la situation reste fragile, l'approche nexus HDP a contribué à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire dans les territoires pilotes et a permis de mettre en place des solutions pérennes pour les personnes déplacées de force. Concrètement, les services de l'État jouent un rôle accru dans la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire. Cela passe par un appui à la production (intrants, semences, techniques culturales), un meilleur accès aux terres, ainsi que par des conditions plus favorables pour écouler et commercialiser les récoltes.

Le gouvernement désire dupliquer ce modèle d'excellente coordination entre acteurs au niveau provincial dans d'autres régions du pays. La Belgique est fière d'appuyer ces efforts en tant que co-président du Nexus Donor Group. À ce titre, elle est également impliquée, aux côtés des autres partenaires techniques et financiers, des ONG nationales et internationales, et des autorités gouvernementales, dans le Groupe Consultatif Nexus (GCN) lancé en 2025 par le ministère du Plan congolais pour permettre au gouvernement congolais de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'approche Nexus sur son territoire.



En 2021, avant la mise en place d'une approche Nexus dans la région, 49 % de la population était en insécurité alimentaire, selon les chiffres IPC. En 2025, ces chiffres sont passés à 25 %, indiquant ainsi une diminution de moitié en 3 ans.

En 2021



En 2025



Pour certaines zones comme Kamunia, l'insécurité alimentaire est descendue à 5 %.



Cette approche Nexus a également permis de réduire les conflits locaux entre différents groupes grâce aux dialogues avec les chefs locaux amenant plusieurs accords de paix dans cette province.

Selon OCHA, les déplacements internes ont aussi fortement diminué ces dernières années. En effet, en 2017, 1,4 million de personnes étaient déplacées de force. En 2025, nous n'en dénombrons plus que 130 000 dans la région.



1.4M

2017

130k

2025

COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT :

avis du Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD)



Les résultats de la coopération belge au développement peuvent être menacés par d'autres politiques, belges ou internationales. Par exemple, les politiques agricoles, commerciales ou climatiques ou encore la politique en matière de propriété intellectuelle peuvent entraîner des répercussions négatives sur les pays en développement. C'est pourquoi la loi relative à la Coopération au Développement (19 mars 2013) souligne l'importance de la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD). La loi décrit la CPD comme :

CPD est un processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement.

Pour la DGD, il importe que les autres administrations et départements tiennent compte de l'effet de leurs politiques sur les pays en développement, y compris les plus fragiles. La DGD n'exerçant aucun contrôle direct sur ces autres politiques, le dialogue avec les autres entités fédérales, les États membres et l'UE est essentiel pour garantir la CPD.

Par ailleurs, le présent rapport illustre la contribution de la DGD à la cohérence des politiques en faveur du développement dans un certain nombre de dossiers concrets. La DGD a ainsi défendu, par la concertation et son travail d'influence, les intérêts de la catégorie des « pays les moins avancés » (*least developed countries* - LDC) dans le cadre de la Conférence sur le financement du développement (cf. article sur FFD4). Elle a également travaillé sur la question du transfert de technologie vers le Sud global (cf. article sur l'*Impact Licensing Initiative*) et le développement de la production locale de vaccins (cf. article sur le sujet). Ces exemples illustrent les efforts déployés par la DGD pour atténuer, grâce aux partenariats et au dialogue, les potentiels effets négatifs d'autres politiques sur les pays en développement.

En 2026, le Service de l'Évaluation spéciale (SES) réalisera une évaluation de la cohérence des politiques en faveur du développement. À cette occasion, une attention particulière sera portée à la CPD dans les domaines du climat, de la santé internationale et de la stabilité. À partir de l'année prochaine, les résultats de cette évaluation seront repris dans le rapport annuel, offrant ainsi une vision plus complète encore de la concrétisation de la CPD dans la pratique et des obstacles rencontrés.

Ce chapitre présente brièvement les recommandations formulées en 2025 par le Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD), un organe indépendant composé de scientifiques et de membres de la société civile, pour alimenter les réflexions sur la cohérence des politiques en faveur du développement. Les avis s'adressent aux différents départements fédéraux et aux divers niveaux de pouvoir, y compris le SPF Affaires étrangères, et sont ici restitués.

Le Sommet mondial pour le développement social

Du 4 au 6 novembre 2025, le deuxième Sommet mondial pour le développement social (WSSD2) s'est tenu à Doha. Ce sommet a offert une occasion politique unique de renforcer l'objectif de l'Agenda 2030 : l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté. En amont du Sommet, le CCPD a publié un avis visant à renforcer les positions belges et à mettre l'accent sur la cohérence des politiques en faveur du développement.

Cet avis invite la Belgique à promouvoir une vision dans laquelle tous les domaines politiques pertinents – du commerce et des finances à l'agriculture, au climat, aux migrations et à la défense – contribuent de manière transversale au développement social. La Belgique est encouragée à défendre le rôle de

l'Organisation internationale du travail (OIT) au sein du système multilatéral et à plaider en faveur d'une révision des politiques nationales contraires aux normes fondamentales du travail. Dans ce contexte, le CCPD plaide également en faveur d'une transition progressive du salaire minimum vers un salaire décent et de la formalisation de l'économie informelle afin que la protection sociale pour toutes et tous soit inscrite dans la loi.

De plus, l'avis souligne la nécessité de lutter contre la discrimination et l'exploitation des femmes et des filles, de conférer aux entreprises la responsabilité du respect des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement et de renforcer le lien entre la durabilité sociale et la durabilité environnementale.



© Belgium MFA

La quatrième Conférence

des Nations Unies sur le financement du développement (FFD4)

En amont de la quatrième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement (FFD4), qui s'est tenue à Séville en juillet, le Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) a rendu au gouvernement belge un avis centré sur la manière dont la Belgique peut renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement dans les cinq piliers centraux du financement du développement.

Pour le premier pilier (la mobilisation des ressources financières nationales et internationales), le CCPD préconise notamment une extension du cadre de l'OCDE relatif à l'imposition unitaire des entreprises multinationales et une amélioration du mécanisme d'impôt minimum sur les sociétés au sein de ce même cadre de l'OCDE, ainsi que pour une convention-cadre en matière fiscale au niveau des Nations Unies. Au sein du deuxième pilier, consacré à la finance et au secteur privé, le Conseil demande davantage de transparence et d'impact sur le développement dans le domaine des investissements privés et du financement mixte.

En ce qui concerne la coopération internationale au développement (troisième pilier), il appelle à réaffirmer l'objectif de 0,7 % et à démocratiser la gouvernance internationale. En outre, le CCPD plaide en faveur d'un cadre multilatéral de rééchelonnement de la dette en vue d'une gestion durable de la dette des pays en développement (quatrième pilier). Enfin, l'avis attire l'attention sur la nécessité d'une architecture financière mondiale équitable et inclusive (cinquième pilier), dans laquelle les défaillances du système sont corrigées et les pays en développement ont davantage voix au chapitre.

Coopération fiscale

internationale au sein des Nations Unies

Selon le CCPD, les négociations en cours autour d'une nouvelle convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale offrent une occasion unique de rendre le système fiscal mondial plus équitable, en particulier pour les pays en développement qui ont été historiquement défavorisés. Le CCPD appelle la Belgique à défendre, au cours de ces négociations, la cohérence des politiques en faveur du développement. En effet, les accords fiscaux internationaux doivent renforcer les politiques de développement et non les saper.

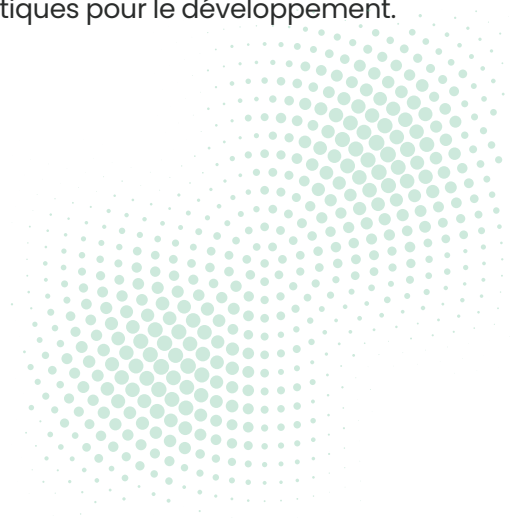
Selon le CCPD, la convention doit contribuer à une fiscalité équitable et efficace, en accordant une attention particulière aux multinationales et aux grandes fortunes. Le Conseil propose quatre groupes de priorités : (1) une réforme de la taxation des multinationales par le biais d'une imposition unitaire des bénéfices mondiaux, d'une répartition équitable sur la base de l'activité réelle dans chaque pays, d'un taux minimum majoré de 25 % et d'une obligation de déclaration publique par pays ; (2) des normes internationales pour la taxation des grandes fortunes ; (3) une définition commune des flux financiers illicites, une régulation de ceux-ci et un renforcement de l'échange d'informations entre les États ; et (4) une harmonisation des systèmes fiscaux avec les Objectifs de développement durable (ODD), afin de soutenir l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'accord de Paris sur le climat.

L'approche transactionnelle

et les partenariats mutuellement bénéfiques

Cet avis analyse les implications de l'approche plus transactionnelle que la Belgique introduit dans sa politique étrangère et sa coopération internationale. Tout en reconnaissant que cette approche peut contribuer à une meilleure coordination stratégique entre le développement, la diplomatie et la défense et promouvoir les biens publics mondiaux ainsi que l'Agenda 2030, le Conseil met en garde contre des risques importants pour la cohérence des politiques en faveur du développement si l'aide publique au développement (APD) était subordonnée aux intérêts économiques, sécuritaires ou migratoires de la Belgique. Les principes essentiels d'efficacité de l'aide risquent d'être compromis, tels que l'appropriation par les pays partenaires, l'alignement avec leurs besoins et l'accent mis par l'APD sur les contextes ayant les plus grands besoins en développement.

Le Conseil plaide donc en faveur du respect des principes internationaux d'efficacité de l'aide et incite à ce que l'APD soit axée uniquement sur les biens publics mondiaux et le développement durable ; l'approche intégrée 3D (diplomatie, défense, développement) devrait également faire partie du cadre plus large de la cohérence des politiques pour le développement.



Mesures miroirs

et cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durables

Cet avis préconise que la politique européenne qui contribue à des systèmes alimentaires durables par le biais de normes sanitaires et environnementales s'applique également aux produits agricoles et alimentaires importés dans l'Union via des mesures dites « miroirs » conditionnant l'accès au marché européen au respect des mêmes normes de production que celles en vigueur dans l'UE.

L'avis souligne que les mesures miroirs constituent un instrument permettant de soutenir la transition mondiale vers des modes de production et de consommation durables, conformément aux Objectifs de développement durable. Il préconise l'application systématique et cohérente de ces mesures dans le cadre de la législation européenne.

Le Conseil consultatif recommande de généraliser et d'appliquer strictement le principe des mesures miroirs dans toute l'Union européenne, de renforcer leur légitimité en favorisant la cohérence et la coopération multilatérale, de rendre la législation existante plus cohérente et de veiller à ce que la mise en œuvre de ces mesures n'ait pas d'incidence négative sur les pays et les producteurs vulnérables dans les chaînes de valeur internationales. Cette recommandation comprend notamment des analyses d'impact ex ante, un soutien aux acteurs locaux pour se conformer aux règles de l'UE et des ajustements de prix transparents afin que les coûts de mise en conformité soient supportés par les importateurs plutôt que par les producteurs.

La mise en œuvre de ces mesures miroirs peut contribuer au commerce équitable, à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'à la promotion de conditions de travail équitables, tout en soutenant une transition agro-industrielle internationale socialement juste et écologiquement responsable.

INTÉGRITÉ

Mise en œuvre efficace de la charte d'intégrité par la Coopération belge au développement en 2025

CADRE

Le cadre réglementaire prévoit que la ou le ministre, dans son rapport annuel au Parlement, inclut un rapport d'avancement et des recommandations relatives à l'application de la charte d'intégrité (article 35, 3° de la loi relative à la Coopération belge au Développement). Ce rapport d'avancement 2025 concernant l'intégrité est basé sur l'enquête annuelle sur l'intégrité menée auprès de tous les acteurs de la Coopération belge au développement, ainsi que sur les résultats de la procédure d'agrément des ONG et des acteurs institutionnels réalisée en 2025. Le taux de réponse à l'enquête s'élevait en 2025 à 100 %, ce qui illustre l'importance que le secteur attache à l'intégrité.

En 2018, les différents acteurs de la Coopération belge au développement (ONG, acteurs institutionnels, Enabel et BIO), en collaboration avec la DGD et le cabinet du ministre de la Coopération au développement de l'époque, Alexander De Croo, ont élaboré une charte d'intégrité comprenant dix engagements liés à l'intégrité. Cette charte permet de promouvoir une culture d'intégrité au sein de la Coopération belge au développement qui prévient autant que possible les violations de l'intégrité, détecte les problèmes, permet aux personnes d'effectuer des signalements de manière accessible et sûre, et offre aux victimes un soutien adapté.

Juridiquement contraignante⁵ depuis le 1er juillet 2023, cette charte d'intégrité a trouvé une concrétisation majeure en 2025 : lors des nouveaux agréments pour les ONG et acteurs institutionnels, ces derniers ont entre autres été évalués sur leur niveau d'intégrité sur la base des dix engagements de la charte d'intégrité. Le résultat, positif, a démontré une mise en œuvre efficace de la charte d'intégrité en 2025.⁶

Cette réussite est le fruit d'efforts fournis depuis plusieurs années : il y a huit ans, le secteur a décidé d'aborder la question de l'intégrité de manière structurelle. À travers un engagement constant, soutenu par des incitants réglementaires, le secteur n'a cessé de redoubler d'efforts en matière d'intégrité, année après année. Cette évolution a été rendue possible grâce à une collaboration et des synergies au niveau sectoriel, sous l'impulsion des fédérations agréées⁷, ainsi qu'à une coopération fondée sur le dialogue avec le SPF Affaires étrangères et les différents cabinets.

⁵ Par le biais de l'AR du 28 février 2023 en matière d'intégrité

⁶ Lors de l'enquête annuelle sur l'intégrité, toutes les organisations ont également indiqué qu'elles respectaient toujours les dix points de la charte d'intégrité.

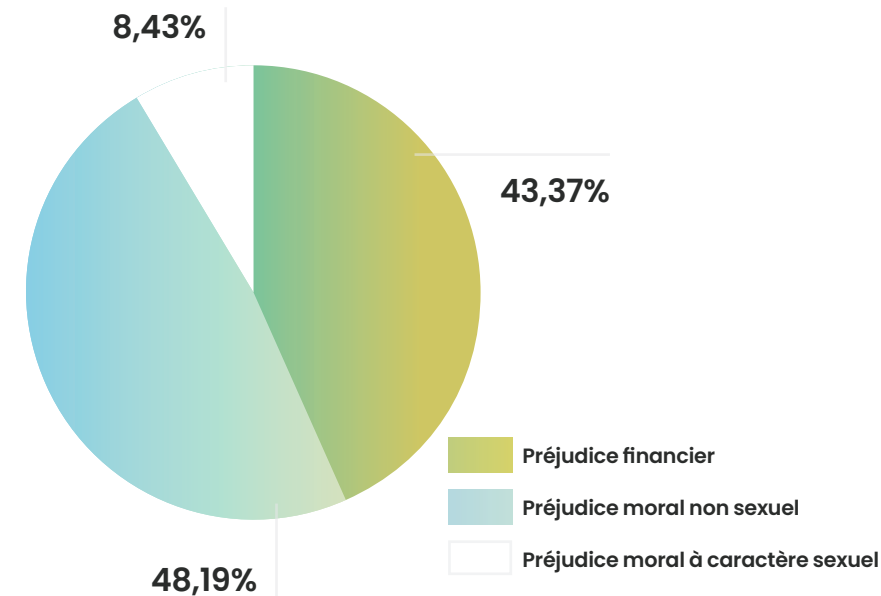
⁷ Collaboration entre les responsables de l'intégrité des ONG et AI, facilitée entre autres par les fédérations par l'intermédiaire d'un groupe de travail Intégrité (échanges sur les défis communs, partage de bonnes pratiques... en vue de renforcer mutuellement leurs systèmes d'intégrité), formations collectives organisées par les fédérations à destination des personnes jouant un rôle en matière d'intégrité au sein des organisations (conseillères et conseillers en intégrité, gestionnaires des plaintes...) afin qu'elles puissent s'acquitter correctement de leur tâche, réunions des directrices et directeurs pour aborder les défis spécifiques en matière d'intégrité dans certaines régions géographiques...



Signalements en 2025

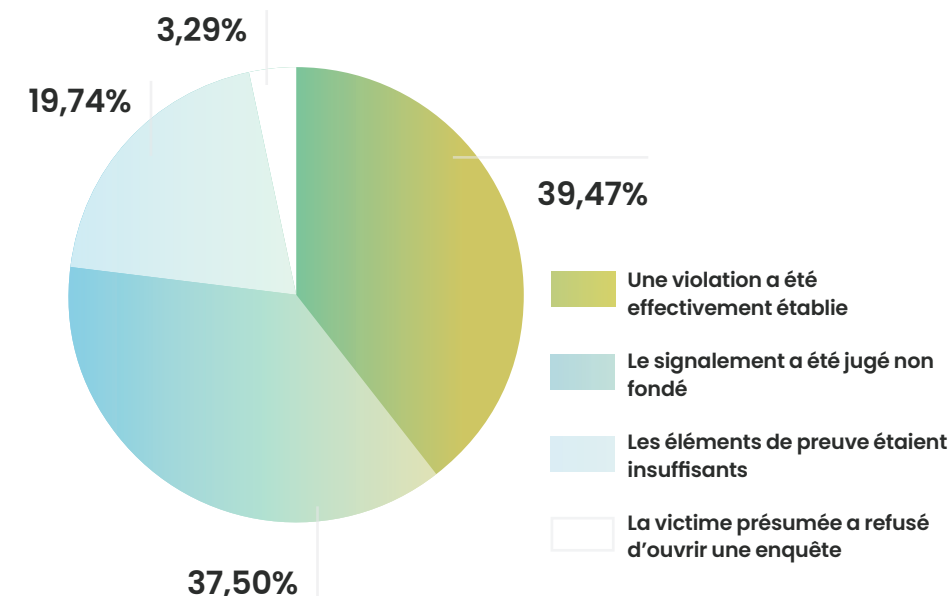
L'enquête a révélé qu'en 2025, les acteurs de la Coopération belge au développement (Enabel, BIO, les ONG et les acteurs institutionnels) ont reçu au total 220 signalements.

En ce qui concerne la nature des notifications recevables, nous constatons que 43,37 % des signalements portent sur l'intégrité financière et 56,62 % sur l'intégrité morale (dont 8,43 % de nature sexuelle).



Ces notifications montrent que les personnes à l'origine des signalements et/ou les victimes (potentielles) de violations de l'intégrité se tournent vers les points de contact et ont confiance dans le fait que ceux-ci traiteront correctement leur signalement. Ces dernières années, le secteur a déployé des efforts considérables pour mettre en place des points de contact accessibles et solides, ce qui se reflète aujourd'hui dans les chiffres.

Bien entendu, chaque signalement ne conduit pas nécessairement à la conclusion qu'une violation de l'intégrité a réellement eu lieu : une partie des notifications se révèlent en effet irrecevables ou, après enquête, infondées. Concrètement, en 2025, sur l'ensemble des signalements, 26,01 % ont été déclarés irrecevables. La raison la plus fréquente d'irrecevabilité est que la notification ne concerne pas du tout une (potentielle) violation de l'intégrité. Dans 39,47 % des cas recevables, une violation de l'intégrité a effectivement été constatée après enquête. Dans 37,50 % des cas, la notification s'avérait injustifiée après enquête, et dans 19,74 % des cas, il n'y avait pas suffisamment de preuves.



Après la réception d'une notification, pendant la totalité de l'enquête et même à l'issue de cette dernière, l'organisation continuera d'examiner quelles mesures peuvent être prises pour soutenir et protéger la personne à l'origine du signalement et la victime (potentielle). L'enquête révèle que les acteurs de la Coopération belge au

développement s’investissent très activement dans ce domaine : accès à un accompagnement psychologique et psychosocial, mesures de protection contre les représailles, suspension de la (potentielle) personne responsable de la violation, bon partage d’informations... Dans les procédures de cet ordre, le type de sanction imposée à la personne responsable des faits est bien entendu également examiné ; la sanction varie d’un cas à l’autre et peut aller d’une modification au niveau de la situation de travail (licenciement, changement de poste d’affectation, suspension...) à une condamnation morale (avertissement, blâme, remontrance écrite...), voire au renvoi devant les autorités compétentes (par ex. en cas d’infraction pénale). Enfin, l’organisation examinera toujours les enseignements à tirer de la violation de l’intégrité et comment renforcer ses systèmes d’intégrité afin d’éviter, dans la mesure du possible, de telles violations à l’avenir.

Point de contact central

Le point de contact central, établi par l’arrêté royal du 28 février 2023 et détaillé dans une circulaire, a été mis en place au sein de la DGD en tant que mécanisme pour les signalements d’abus dans la Coopération belge au développement lorsque les points de contact de première ligne prévus par les acteurs de la Coopération belge au développement n’interviennent pas ou pas suffisamment. Les signalements peuvent être introduits au moyen du formulaire en ligne sur <https://integritycomplaint.be>⁸. Une communication destinée à expliquer le rôle du point de contact dans le cadre plus large de l’intégrité de la Coopération belge au développement a été élaborée. Un lien direct vers le portail du point de contact central a été ajouté sur les sites web des postes belges, dans l’optique de renforcer la visibilité et l’accessibilité.

Grâce à cette communication renforcée, 21 signalements ont été enregistrés en 2024. Toutefois, il s’est avéré qu’aucun de ces signalements ne concernait un abus au sein de la Coopération belge au développement. En 2025, 32 signalements ont été introduits, mais aucun ne s’est révélé recevable non plus en termes de contenu. Dans la mesure du possible, les personnes à l’origine des signalements ont été renvoyées vers les services compétents en Belgique et à l’étranger.

Le mandat du point de contact a de nouveau été clarifié sur le site web. Résultat : le nombre de notifications non recevables a diminué fin 2025. Sur la base de ces expériences, une communication supplémentaire sera réalisée en 2026 pour préciser le rôle et les compétences du point de contact central.

⁸ Lien alternatif : <https://diplomatie.belgium.be/en/integrity>

CHIFFRES
2025

Les 20 principaux pays bénéficiaires de l’aide publique
au développement (APD) de la DGD en 2025 (millions d’euros)

Pays	2025 DGD
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	104.49
BURKINA FASO	28.02
UGANDA	27.80
BURUNDI	27.18
NIGER	26.29
PALESTINE	24.71
SÉNÉGAL	20.06
UKRAINE	18.16
BÉNIN	17.82
MALI	14.59
TANZANIE	10.73
GUINÉE	10.71
MAROC	10.65
MOZAMBIQUE	6.95
PÉROU	4.07
ÉQUATEUR	3.92
RWANDA	3.62
CAMBODGE	3.48
BOLIVIE	3.43
PHILIPPINES	3.06

DGD – Direction Générale Development – en millions d’euros

Coopération gouvernementale	2023	2024	2025
Enabel	199,97	207,78	212,02
Consolidation société et bonne gouvernance	26,85	8,58	7,20
Frais de gestion Enabel	24,40	23,05	25,57
Prêts d’état à état	6,69	8,01	5,57
Sous-total Coopération gouvernementale	257,91	247,41	250,35
Coopération non gouvernementale (financement par programme)			
Fédérations	3,05	3,26	3,27
ONG	148,50	151,23	146,10
Acteurs institutionnels	103,06	105,93	103,13
Instituts scientifiques	4,26	1,59	5,69
Autres non gouvernementales	3,05	2,94	2,02
Sous-total Coopération non gouvernementale	261,91	264,95	260,21
Coopération multilatérale			
Contributions multilatérales obligatoires	13,17	11,98	11,66
Contributions multilatérales volontaires	107,33	124,62	74,74
Fonds Européen de Développement et Banque	66,57	48,43	26,04
Groupe Banque Mondiale	126,19	285,86	114,58
Banques Régionales de Développement	54,11	73,36	35,62
Annulation multilatérale de dettes	33,72	32,33	28,00
Sous-total coopération multilatérale	401,08	576,58	290,63



Entrepreneuriat, Science et Technologie (àpd 2017)	2023	2024	2025
Science, technologie et innovation: acteurs belges	0,14	1,20	
Science, technologie et innovation: acteurs internat.	4,00	4,00	4,00
Entrepreneuriat local, commerce équitable, BIO	35,81	52,03	35,93
Centres de connaissance internationaux	1,09	1,05	0,75
Programmes humanitaires	217,99	187,90	170,00
Politique climatique	101,51	100,82	102,18
Sensibilisation en Belgique (excl. ONGs)	2,47	2,81	1,99
Administration, évaluation, autres	1,99	2,18	1,92
Total DGD	1.285,90	1.440,92	1.117,97

COLOPHON

Coordination et rédaction

Direction générale Coopération au
Développement et Aide humanitaire (DGD)

Conception et production

AdGrafics Design Studio

Responsable de l'édition

Theodora Gentzis
Présidente du comité de direction
Rue des Petits Carmes 15
1000 Brussels

Dépôt légal

D/2026/0218/008

Mai 2026

DGD – DIRECTION GÉNÉRALE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET AIDE HUMANITAIRE

Rue des Petits Carmes 15
B-1000 Brussels

E-mail: info.DGD@diplobel.fed.be

[https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/
cooperation-developpement](https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation-developpement)

<https://openaid.be/fr>



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**



Belgium

partner in development